

# CONVENTION

## AMBASSADEUR DES VINS VAUDOIS

### A QUI S'ADRESSE LE TITRE D'AMBASSADEUR DES VINS VAUDOIS ?

A un restaurateur ou à un commerçant (commerce de détail ou distributeur) officiant dans le canton de Vaud ou dans le reste de la Suisse.

Pour être nommé Ambassadeur des vins vaudois, il suffit d'être un partisan convaincu des vins vaudois, de s'investir et de faire la promotion des produits viticoles vaudois dans son établissement ou dans son commerce.

### QUELS SONT LES CRITERES PERMETTANT D'OBTENIR LE TITRE D'AMBASSADEUR DES VINS VAUDOIS ?

#### Restauration :

- L'établissement est soigné et reconnu pour la qualité de sa cuisine.
- La carte des vins met particulièrement bien en évidence les produits vaudois et rend compte de la diversité des régions et des cépages.
- Les vins présentent un très bon rapport qualité/prix.
- Le service des vins est assuré par du personnel compétent.

#### Commerce/distribution :

- Le commerce de vin dispose d'un assortiment très large de vins vaudois, en rouges comme en blancs, représentatifs des principales régions viticoles vaudoises.
- Il offre à sa clientèle une très bonne connaissance des vins vaudois grâce à un personnel motivé et compétent.
- La vente des vins vaudois est soutenue par une position optimale sur les listes de prix et une belle mise en valeur dans les points de vente.
- Les vins vaudois peuvent être dégustés sur les points de vente.

### A QUOI S'ENGAGE UN AMBASSADEUR DES VINS VAUDOIS ?

#### Restauration :

- La carte des vins met particulièrement bien en évidence les produits vaudois (vins de l'ambassadeur).
- La représentation des principales régions de production vaudoises et des cépages est respectée.
- Les vins vaudois sont mis en promotion plusieurs fois par année (« vin du mois » ou offre commerciale spéciale).
- Deux fois par année, des accords mets et vins vaudois sont proposés à la clientèle de l'établissement (menus à thème, quinzaines ou actions saisonnières).
- Le personnel de service doit posséder une bonne connaissance des vins vaudois et peut, si nécessaire, bénéficier d'une formation produit.

#### Commerce/distribution :

- En accord avec son (ses) fournisseur(s), le commerçant ou le distributeur assure au moins 4 actions promotionnelles par année.

- Il soutient les actions promotionnelles de ses fournisseurs auprès de la clientèle (prix, PLV, logistique).
- Il organise au moins une fois par année une dégustation de son assortiment de vins vaudois pour sa clientèle.

## QUELLE EST LA DUREE DU TITRE D'AMBASSADEUR DES VINS VAUDOIS ?

- Pour autant qu'il respecte la présente charte, un Ambassadeur des vins vaudois est nommé pour deux années consécutives.
- Si son engagement en faveur des vins vaudois donne entière satisfaction à ses partenaires, et pour autant qu'il le souhaite, son ambassade est reconduite pour deux nouvelles années.

## EN ECHANGE, QUELLES SONT LES PRESTATIONS OFFERTES PAR L'OFFICE DES VINS VAUDOIS ?

- L'Office des Vins Vaudois soutient financièrement les activités précitées si toutes les conditions et exigences sont remplies.
- Lors de l'organisation d'événements, les ambassadeurs bénéficient d'une participation financière dont l'importance est déterminée au cas par cas par l'OVV. Ce soutien financier doit obligatoirement être affecté à la réalisation d'annonces publicitaires (print, radio, cinéma, affichage, etc.).
- Le soutien financier par action dépend du nombre de places de l'établissement, à savoir :
  - Fr. 500.- pour les restaurants de moins de 50 places
  - Fr. 600.- pour les restaurants de 51 à 60 places
  - Fr. 700.- pour les restaurants de plus de 61 places.
- Le versement des contributions de l'Office des Vins Vaudois se fait sur la base de justificatifs (copies d'insertions, factures, cartes des mets, cartes des vins, etc.).
- A la demande de l'établissement, l'Office des vins vaudois met gratuitement à disposition tout le matériel de promotion nécessaire: posters, affiches, sets de table, documents, brochures, guides, etc.
- Les verres Riedel « Chasselas Suisse » sont vendus à un tarif préférentiel.
- Un guide de recettes vaudoises est à disposition.
- L'Office des Vins Vaudois édite tous les deux ans un guide des Ambassadeurs des vins vaudois et met gratuitement sur son site la liste complète de tous les Ambassadeurs. Cette liste est régulièrement mise à jour.
- La revue Le Guillon ouvrira gratuitement ses colonnes aux reflets des ambassades dans une rubrique qui leur sera réservée et qu'elles seront chargées d'alimenter par les informations qu'elles lui feront parvenir.